OMIC

Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission : 2022-12-07 Date de révision : 2022-12-07 Version : 1,0

SECTION 1 : Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : OMIC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Matériau de référence - protéine spiculaire du variant Omicron (BA.4/5) du SRAS-CoV-2 en solution, à utiliser uniquement en laboratoire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Conseil national de recherches Canada
1200, chemin de Montréal
Ottawa, Ontario, Canada K1A 0R6
T 1-613-993-2359

Conseil national de recherches Canada | National Research Council Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 1-613-996-6666

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% en poids
Eau	(n° CAS) 7732-18-5	98,63
Chlorure de sodium	(n° CAS) 7647-14-5	0,80
(Hydroxy-2 éthyl)-4 pipérazine-1 éthanesulfonate de sodium	(n° CAS) 75277-39-3	0,30
Phosphate de sodium dibasique	(n° CAS) 7558-79-4	0,15
Protéine du variant Omicron (BA.4/5) du SRAS-CoV-2	(n° CAS) Non attribué	0,07
Phosphate de potassium monobasique	(n° CAS) 7778-77-0	0,024
Chlorure de potassium	(n° CAS) 7447-40-7	0,02

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté.

Procédés de nettoyage	:	Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur les vêtements et l'équipment de protection, et la section 13 pour d'autres conseils sur l'élimination.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Mesures d'hygiène	:	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaire pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage	:	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Eau (7732-18-5)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

(Hydroxy-2 éthyl)-4 pipérazine-1 éthanesulfonate de sodium (75277-39-3)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Phosphate de sodium dibasique (7558-79-4)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Protéine du variant Omicron (BA.4/5) du SRAS-CoV-2 (Non attribué)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Phosphate de potassium monobasique (7778-77-0)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Chlorure de potassium (7447-40-7)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection oculaire : Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide

Couleur : Aucune donnée disponible

Odeur : Dégage peu ou pas d'odeur

Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants forts. Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11 : Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Eau (7732-18-5)	
DL50 orale rat	> 90 ml/kg

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
DL50 orale rat	3 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg de poids corporel Animal: lapin
CL50 inhalation rat	> 42 mg/L (Temps d'exposition: 1 h)

(Hydroxy-2 éthyl)-4 pipérazine-1 éthanesulfonate de sodium (75277-39-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Directive: Lignes directrices de l'OCDE 423 (Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë)

Phosphate de sodium dibasique (7558-79-4)	
DL50 orale rat	17 g/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Directive: Lignes directrices de l'OCDE 402 (Toxicité cutanée aiguë), Directive: *EPA OPPTS 870.1200* (Toxicité cutanée aiguë), Directive: *EU Method B.3* (Toxicité aiguë (Cutanée)) Remarques sur les résultats: autres
CL50 inhalation rat	> 0,83 mg/L air Animal: rat, Directives: *EPA OPP 81-3* (Toxicité aiguë par inhalation), Directive: Autres:, Directive: Lignes directrices de l'OCDE 403 (Toxicité aiguë par inhalation), Directive: *EU Method B.2* (Toxicité aiguë (Inhalation)), Directive: Autres:

Phosphate de potassium monobasique (7778-77-0)	
DL50 orale rat	3200 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Directive: Lignes directrices de l'OCDE 402 (Toxicité cutanée aiguë), Directive: *EPA OPPTS 870.1200* (Toxicité cutanée aiguë), Directive: *EU Method B.3* (Toxicité aiguë (Cutanée))
CL50 inhalation rat	> 0,83 mg/L air Animal: rat, Directive: *EPA OPP 81-3* (Toxicité aiguë par inhalation), Directive: autre: *U.S. Environmental Protection Agency Toxic Substances Health Effects Test Guidelines*, Octobre 1984 (PB82-232984) Étude de toxicité aiguë par inhalation, Directive: Lignes directrices de l'OCDE 403 (Toxicité aiguë par inhalation), Directive: *EU Method B.2* (Toxicité aiguë (Inhalation)), Directive: autre: *FMC Acute Inhalation Toxicity Protocol Number 27*

Chlorure de potassium (7447-40-7)	
DL50 orale rat	2600 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Chlorure de potassium (7447-40-7)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	≈ 1820 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Sexe de l'animal: mâle, Remarques sur les résultats: autre: Type d'effet: toxicité (information migrée)

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Phosphate de sodium dibasique (7558-79-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Directive: Lignes directrices de l'OCDE 422 (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

Phosphate de potassium monobasique (7778-77-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Directive: Lignes directrices de l'OCDE 422 (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	322,88 mg/kg de poids corporel Animal: chien, Sexe de l'animal: mâle
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	492,77 mg/kg de poids corporel Animal: chien, Sexe de l'animal: femelle

Chlorure de potassium (7447-40-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≈ 1820 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Sexe de l'animal: mâle

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
CL50 - Poisson [1]	5560 – 6080 mg/L (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: *Lepomis macrochirus* [débit])
CE50 - Crustacés [1]	1000 mg/L (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: *Daphnia magna*)

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
CL50 - Poisson [2]	12946 mg/L (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: *Lepomis macrochirus* [statique])
CE50 - Crustacés [2]	340,7 – 469,2 mg/L (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: *Daphnia magna* [statique])
LOEC (chronique)	441 mg/L Organismes d'étude (espèces): *Daphnia pulex* Durée: '21 j'
NOEC (chronique)	314 mg/L Organismes d'étude (espèces): *Daphnia pulex* Durée: '21 j'

(Hydroxy-2 éthyl)-4 pipérazine-1 éthanesulfonate de sodium (75277-39-3)	
CE50 - Crustacés [1]	> 0,1 mg/L Organismes d'étude (espèces): *Daphnia magna*

Phosphate de sodium dibasique (7558-79-4)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/L Organismes d'étude (espèces): *Oncorhynchus mykiss* (nom précédent: *Salmo gairdneri*)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/L Organismes d'étude (espèces): *Daphnia magna*

Phosphate de potassium monobasique (7778-77-0)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/L Organismes d'étude (espèces): *Oncorhynchus mykiss* (nom précédent: *Salmo gairdneri*)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/L Organismes d'étude (espèces): *Daphnia magna*

Chlorure de potassium (7447-40-7)	
CL50 - Poisson [1]	1060 mg/L (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: *Lepomis macrochirus* [statique])
CE50 - Crustacés [1]	825 mg/L (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: *Daphnia magna*)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	440 – 880 mg/L Organismes d'étude (espèces): autre:voir ci-dessous
CL50 - Poisson [2]	750 – 1020 mg/L (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: *Pimephales promelas* [statique])
CE50 - Crustacés [2]	83 mg/L (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: *Daphnia magna* [statique])
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	580 – 670 mg/L Organismes d'étude (espèces): autre:voir ci-dessous

12.2. Persistance et dégradabilité

OMIC	
Persistance et dégradabilité	Non établie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

OMIC	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
FBC - Poissons [1]	(pas de bio-accumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

OMIC	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13 : Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Département des transports (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

Non réglementé pour le transport

Indications complémentaires

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

SECTION 15 : Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:

Eau	n° CAS 7732-18-5	98,63
Chlorure de sodium	n° CAS 7647-14-5	0,80
(Hydroxy-2 éthyl)-4 pipérazine-1 éthanesulfonate de sodium	n° CAS 75277-39-3	0,30
Phosphate de sodium dibasique	n° CAS 7558-79-4	0,15
Protéine du variant Omicron (BA.4/5) du SRAS-CoV-2	n° CAS Non attribué	0,07
Phosphate de potassium monobasique	n° CAS 7778-77-0	0,024
Chlorure de potassium	n° CAS 7447-40-7	0,02

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

Protéine du variant Omicron (BA.4/5) du SRAS-CoV-2	n° CAS Non attribué	0,07

(Hydroxy-2 éthyl)-4 pipérazine-1 éthanesulfonate de sodium (75277-39-3)	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	PMN - PMN – indique une demande PMN entamée pour la substance

Phosphate de sodium dibasique (7558-79-4)	
CERCLA RQ	5000 lb

15.2. Réglementation des États – É.-U.

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16 : Autres informations

Date d'émission : 2022-12-07

Date de révision : 2022-12-07

Autres informations : Aucun.

Version : 1,0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

Avis de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité ont été établis sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour permettre la manipulation, la fabrication, le stockage, le transport, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation et l'élimination dudit produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire fournie dans la fiche, peuvent ne pas être applicables au mélange dudit produit avec d'autres substances ni être utilisables dans tout autre procédé.

Ce produit est uniquement conçu dans le but de servir dans le cadre de travaux de recherche ou d'expériences. Il ne doit pas être utilisé à des fins alimentaires, thérapeutiques, ménagères, agricoles ou esthétiques. Il doit être utilisé sous la supervision d'un personnel technique qualifié et disposant d'une expérience pratique de la manipulation de substances chimiques potentiellement dangereuses. Outre le solvant contenu dans ce produit (le cas échéant), les autres substances dangereuses dans la solution présentent des concentrations si faibles que la détermination exacte du degré de danger qu'elles pourraient poser n'est pas justifiée et pourrait même s'avérer trompeuse. Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui pourraient résulter de la manipulation de ce produit ou d'un contact avec celui-ci.